

## ANNEXE N° 1

### **Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet de réalisation du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières sur le territoire de la commune de FLESQUIÈRES**

La production du présent document est requise par les dispositions de l'article L. 122-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ce document n'a pas pour objet de se substituer au dossier d'enquête qui seul justifie de manière exhaustive le caractère d'utilité publique du projet, ainsi que ses conditions d'insertion dans l'environnement.

#### **I – Présentation de l'opération projetée :**

Le projet ci-dessus énoncé de la Communauté d'Agglomération de Cambrai a pour objet la présentation de la Bataille de Cambrai, ayant eu lieu lors de la première guerre mondiale, avec la valorisation du Tank découvert à Flesquières en 1998, vestige de cet affrontement majeur, à travers le récit de son histoire et celle de son équipage.

Les caractéristiques principales des travaux projetés consistent en la réalisation d'un bâtiment, d'une surface d'environ 625 m<sup>2</sup>, dont l'aménagement intérieur comportera des espaces à usage d'interprétation, muséographie et accueil.

Le reste de la surface du terrain d'emprise sera dévolu à des aménagements extérieurs, comprenant la création de chemins d'accès au public, un parking, et des espaces verts.

Situé sur la commune de Flesquières, cet équipement culturel, et de tourisme de mémoire, aura une portée symbolique et mémorielle, avec une dimension émotionnelle, par sa localisation à proximité immédiate du cimetière militaire « Flesquières Hill British Cemetery », où sont enterrés les membres de l'équipage du Tank.

Le site présente également une connexion aux chemins et itinéraires de mémoire, et notamment la route des Tanks, et permet par son point de vue élevé sur la commune de Flesquières, de relier le centre historique et d'interprétation avec le paysage et le territoire de la Bataille de Cambrai, ainsi que le Monument des Nations.

Dans ce contexte, le centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières a pour vocation de valoriser le patrimoine de mémoire sur le territoire du Cambrésis et de participer aux commémorations de la Grande Guerre.

Cet équipement vise plus précisément à apporter au public les clés de compréhension sur un événement spécifique du conflit de la première guerre mondiale, ayant marqué le territoire du Cambrésis, et à mettre en valeur cet héritage historique dans le cadre du tourisme de mémoire.

#### **II – Information et participation du public :**

##### **• L'enquête publique**

Le projet a été soumis à une enquête publique unique, comprenant :

- l'enquête sur l'utilité publique de l'opération projetée
- l'enquête sur la mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Cambrésis
- l'enquête parcellaire, en vue de la cessibilité du terrain nécessaire à la réalisation du projet
- l'enquête sur la révision de la carte communale de Flesquières

Le dossier d'enquête élaboré sur le projet, dont les caractéristiques n'ont pas requis d'étude d'impact après la consultation de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), a été constitué conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement.

Les copies des courriers des services suivants, consultés en amont pour avis sur le projet, ont été insérées dans le dossier d'enquête :

- sur le volet relatif à l'utilité publique : la Commonwealth War Graves Commission, la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA), et la DREAL
- sur le volet relatif à la révision de la carte communale de Flesquières : la Chambre régionale d'Agriculture et la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Ainsi, le dossier comportait :

- > les pièces exigées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, et les avis requis au titre des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière
- > une note de présentation non technique du projet, en vertu de l'article R. 123-7 du Code de l'environnement
- > la copie du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2015 concernant l'examen conjoint sur la mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis, en application des articles L. 143-44 et L. 143-46 du Code de l'urbanisme

Cette enquête publique unique a été prescrite par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015, et s'est déroulée du 18 janvier 2016 au 19 février 2016 inclus, soit pour une durée de 33 jours consécutifs, en mairie de Flesquières. L'avis d'ouverture d'enquête a fait l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 123-11 du Code de l'environnement.

Une copie de l'arrêté d'enquête a par ailleurs été transmise aux personnes publiques associées, dans le cadre des procédures conduites sur les documents d'urbanisme du SCoT du Cambrésis et la carte communale de Flesquières.

Pendant la période susvisée, le public a été en mesure de prendre connaissance des pièces du dossier, comprenant les informations environnementales afférentes, et de consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête déposé en mairie de Flesquières.

Le public a eu également la possibilité de rencontrer le commissaire-enquêteur, à l'occasion de ses quatre permanences tenues en mairie, et de lui adresser par écrit ses observations.

A l'issue de l'enquête publique, le procès-verbal de synthèse des observations recueillies a été adressé par le commissaire-enquêteur, avec ses questions, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai, responsable du projet, qui lui a apporté des éléments de réponse par courrier du 29 février 2016.

Le 4 mars 2016, le commissaire-enquêteur a remis en sous-préfecture son rapport et ses conclusions favorables pour chaque volet d'enquête, assorties de recommandations.

Conformément aux modalités précisées à l'article 8 de l'arrêté d'enquête publique, ces documents sont consultables par le public, en mairie de Flesquières, à la sous-préfecture de Cambrai, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai et sur son site internet, ainsi que celui de la préfecture du Nord à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>

#### **• La mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur a en outre été transmise par la sous-préfecture de Cambrai au Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, en charge du SCoT du Cambrésis, qui a émis un avis favorable à la mise en compatibilité du document d'urbanisme, par délibération du 24 mars 2016, en application de l'article L. 143-48 du Code de l'urbanisme.

La délibération est consultable par le public au siège du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai et sur son site internet, et en mairie de Flesquières.

### • **La révision de la carte communale de Flesquières**

Comme indiqué lors de la prescription de l'enquête publique, l'approbation de la révision de la carte communale sera décidée par délibération du conseil municipal de Flesquières, et par arrêté de M. le Préfet du Nord, dans les conditions définies par les articles L. 163-7 et L. 163-8 du Code de l'urbanisme. Elle interviendra postérieurement à la mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis, prononcée lors de la décision préfectorale sur l'utilité publique du projet, en vertu de la hiérarchie des normes supérieures d'urbanisme.

### • **La déclaration de projet**

Par délibération du 11 avril 2016, intervenue en application de l'article L. 126-1 du Code de l'environnement, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai a acté la déclaration de projet du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières, et a réaffirmé le caractère d'intérêt général de cet aménagement, après avoir pris en considération le rapport du commissaire-enquêteur et mené une réflexion sur les recommandations de celui-ci avec les différents partenaires concernés.

Des précisions, en réponse aux recommandations du commissaire-enquêteur, ont par ailleurs été apportées par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, dans son courrier du 29 février 2016, à l'issue de l'enquête sur le volet relatif à l'utilité publique du projet, et l'enquête parcellaire, et par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, dans sa délibération du 24 mars 2016, à l'issue de l'enquête sur la mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis.

La délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2016, portant déclaration de projet, est consultable par le public dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Cambrai et sur son site internet, ainsi qu'en mairie de Flesquières.

## **III – Exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique du projet :**

### • **Les objectifs et enjeux**

Le projet relatif à la réalisation du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières poursuit les objectifs suivants :

- valoriser le patrimoine de mémoire, par la présentation de la Bataille de Cambrai, s'articulant avec le Tank découvert à Flesquières en 1998, à travers le récit de son histoire et celle de son équipage
- conforter le positionnement du Cambrésis, parmi les lieux de tourisme de mémoire, en mettant en valeur cet héritage historique sur un événement spécifique du conflit de la première guerre mondiale
- participer aux commémorations de la Grande Guerre, en apportant au public les clés de compréhension sur la Bataille de Cambrai ayant eu lieu lors de ce conflit

Considérant que le projet répond à des enjeux mémoriel, culturel, pédagogique et civique, auprès du public, dans sa diversité :

- le public averti, déjà sensibilisé à l'histoire de la Grande Guerre
- le public local, soucieux de mieux appréhender un événement spécifique de ce conflit, ayant marqué le territoire du Cambrésis
- les jeunes publics, notamment les élèves du primaire et du secondaire des établissements scolaires

Considérant que le centre historique et d'interprétation à Flesquières permettra de conforter et structurer l'offre de tourisme de mémoire dans le Cambrésis, en partenariat avec l'office de tourisme et le service « Ville d'Art et d'Histoire » de Cambrai,

Considérant que les services de la Commonwealth War Graves Commission, et la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA), consultés sur le projet, ont formulé un avis favorable sur cet aménagement de centre historique et d'interprétation, relié au cimetière militaire en créant un chemin piétonnier pour intégrer leurs observations,

Considérant que le projet a été labellisé par la Mission du Centenaire de la première guerre mondiale,

Considérant que la Chambre régionale d'Agriculture et la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ont émis un avis favorable sur la révision de la carte communale de Flesquières, en lien avec le projet, avec une attention portée sur le respect de l'activité agricole aux abords du site lors de la phase de travaux et la mise en fonctionnement,

Considérant que la mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis a fait l'objet d'une réunion des personnes publiques associées ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2015, en application des articles L. 143-44 et L. 143-46 du Code de l'urbanisme, et d'un avis favorable du Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, par délibération du 24 mars 2016,

Considérant que la mise en compatibilité du SCoT du Cambrésis est justifiée par la volonté de conforter le développement et l'attractivité touristique du territoire, en intégrant le projet de centre historique et d'interprétation à Flesquières, en complément des sites existants,

Considérant que les modalités de l'enquête prescrite dans le cadre du projet ont permis l'information et la participation du public,

Considérant les indications développées dans le dossier soumis à enquête publique, justifiant le parti d'aménagement retenu et permettant d'établir les conditions d'insertion du projet dans l'environnement,

Considérant qu'en disposant de connexions physiques et visuelles avec le paysage mémoriel de la Bataille de Cambrai, la localisation du projet est en adéquation avec la philosophie de celui-ci,

Considérant les facilités d'accès qu'offrent les liaisons routières au droit du site, et de stationnement par l'aménagement d'un parking pour l'accueil du public,

Considérant les précisions que la Communauté d'Agglomération de Cambrai a apportées au commissaire-enquêteur, dans son courrier du 29 février 2016, sur les thématiques des volets d'enquête,

Considérant l'avis favorable émis par le commissaire-enquêteur à la déclaration d'utilité publique,

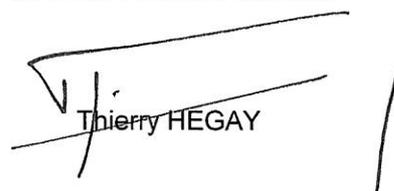
Considérant que par délibération du 11 avril 2016, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai a acté la déclaration de projet du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières, et a réaffirmé le caractère d'intérêt général de cet aménagement,

Le caractère d'utilité publique du projet de réalisation du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières, sur le territoire de la commune de Flesquières, est justifié.

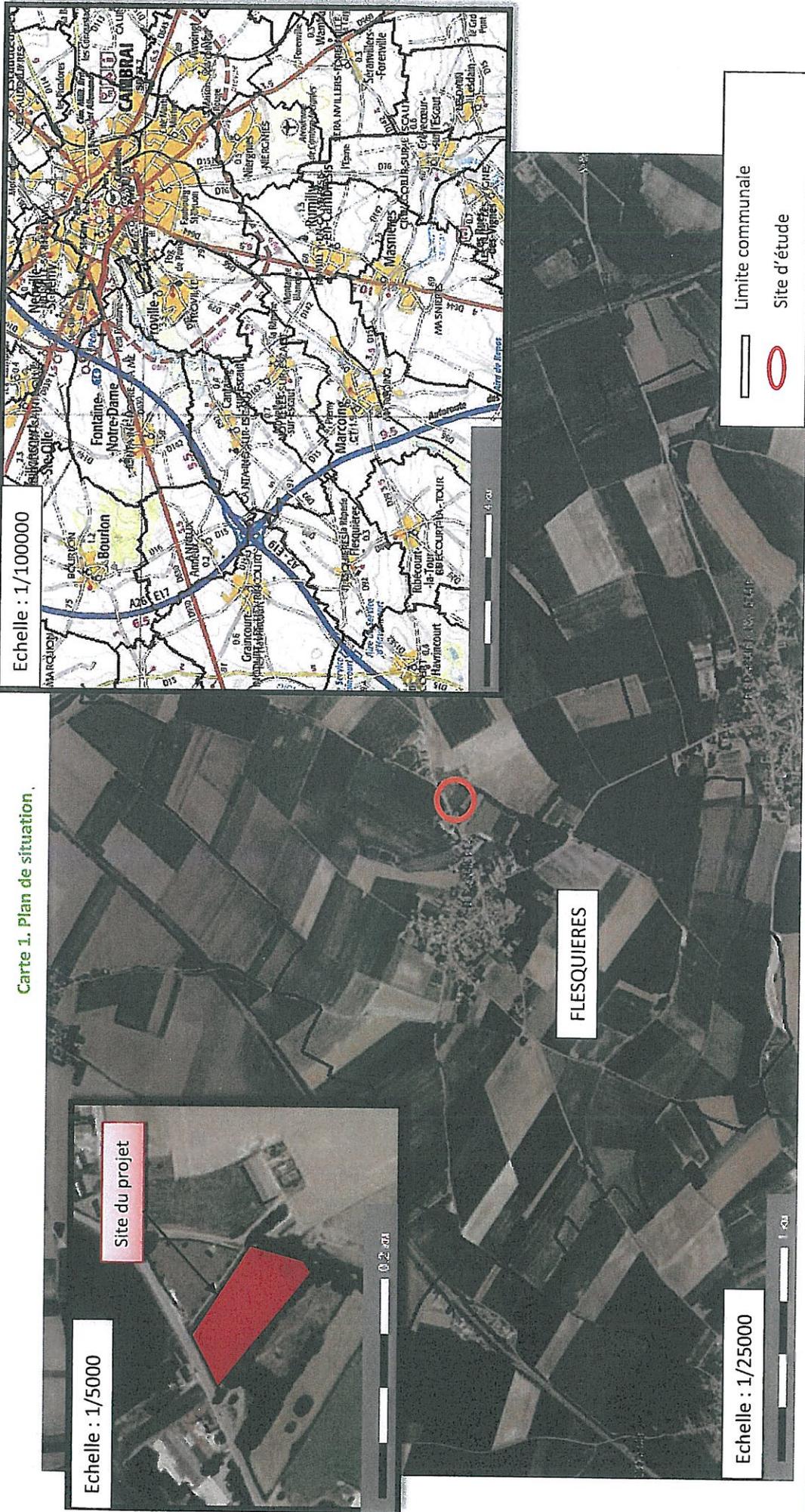
Vu pour être annexé à mon arrêté

en date du **19 MAI 2016**

Le Sous-Préfet de Cambrai

  
Thierry HEGAY

Carte 1. Plan de situation



# ANNEXE N°3

Création du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières

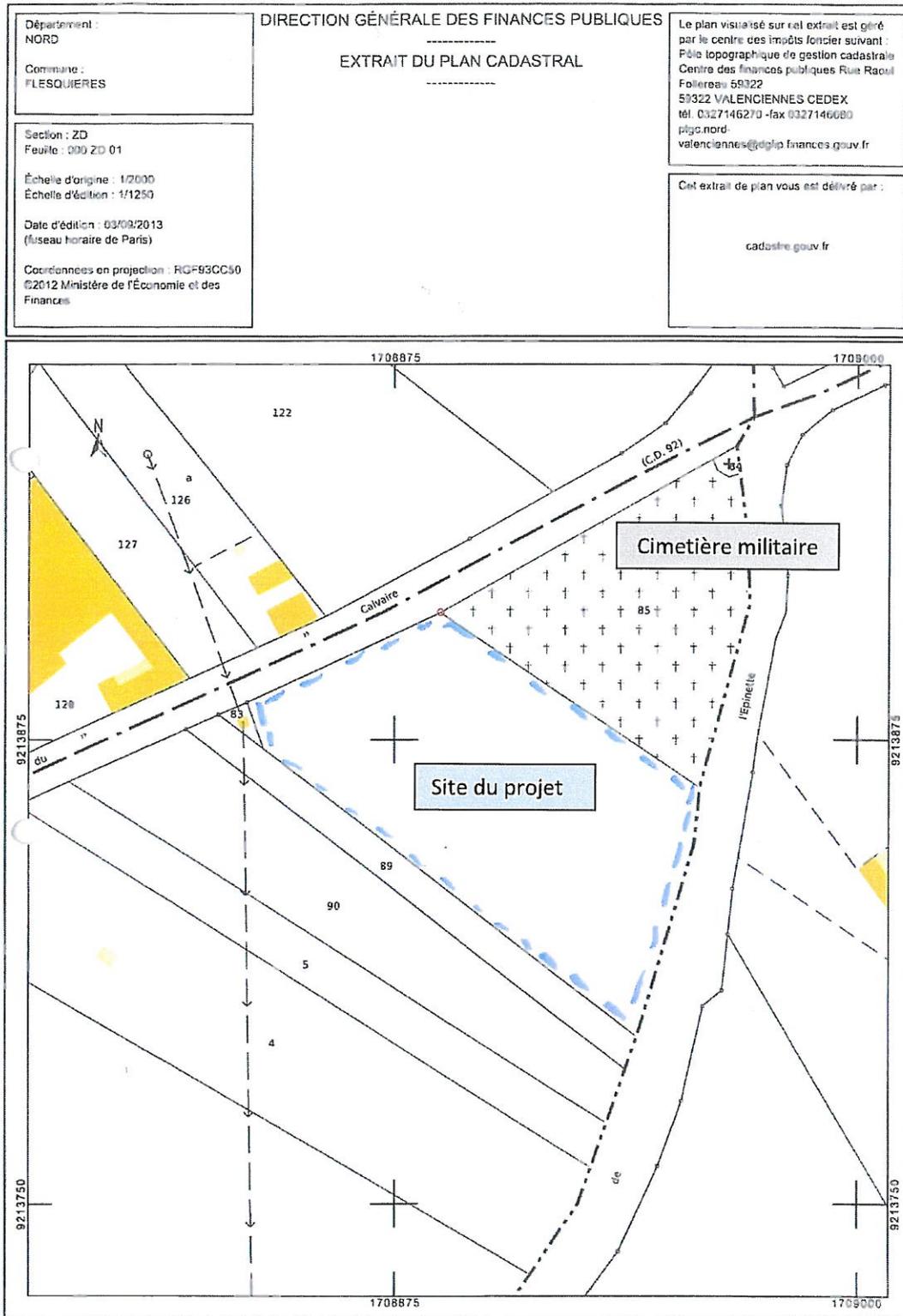


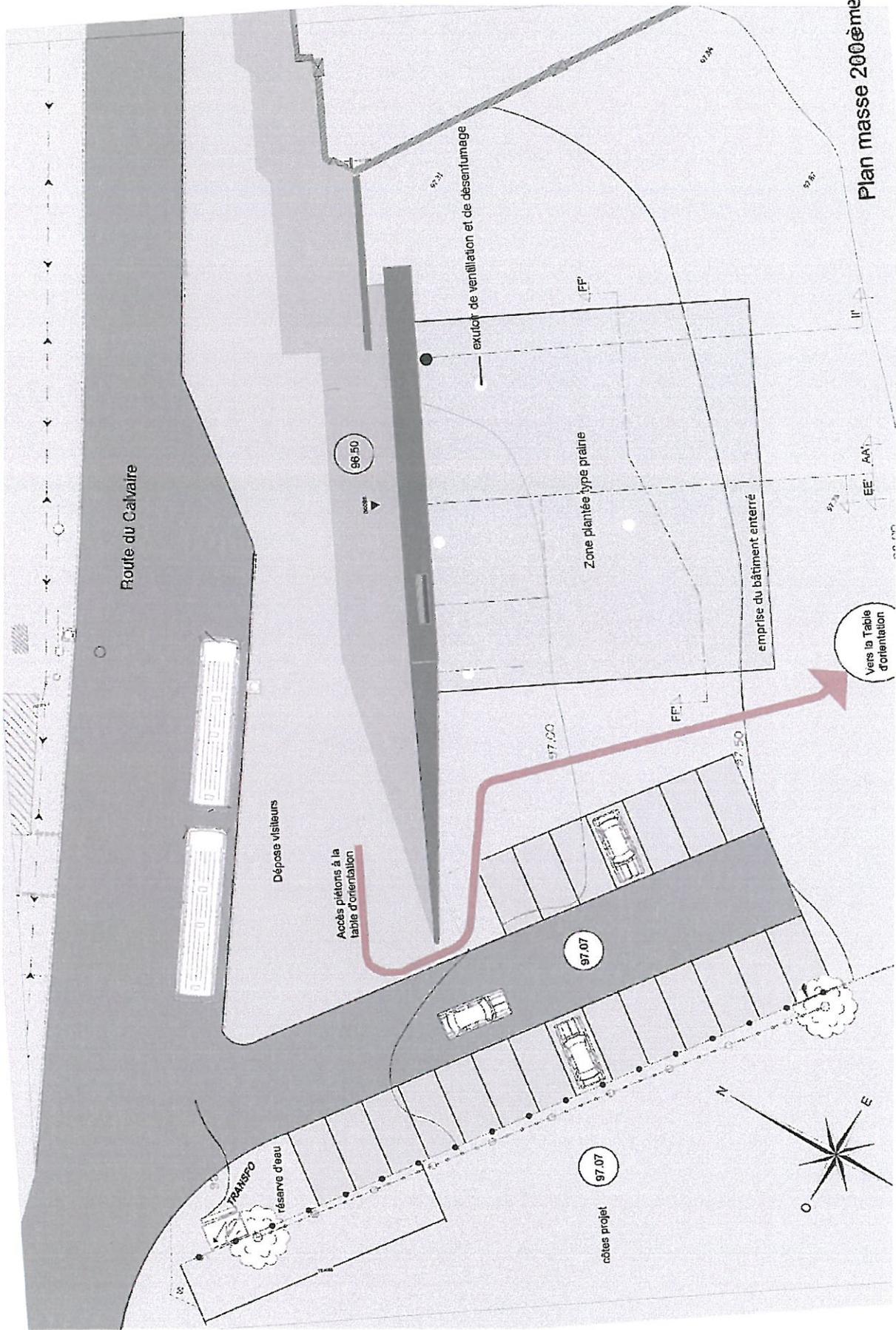
A14018

Version : 01

Date de publication : 24/02/2015

Figure 1. Extrait du plan cadastral





Source : Extrait du dossier de Déclaration d'Utilité Publique

Le Sous-Préfet de Cambrai

  
Thierry HEGAY

Vu pour être annexé  
à mon arrêté en date du 19 MAI 2016